

Objet du marché :

IMPRESSION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION

Accord cadre à bons de commande

REGLEMENT DE CONSULTATION

PROCEDURE ADAPTEE (Articles L 2120-1-2° et L 2123-1-1° du Code de la Commande Publique)

Attention, depuis le 1er octobre 2018 la dématérialisation totale des marchés publics est entrée en vigueur : vous ne pouvez plus déposer de plis papier. La réponse aux marchés est obligatoirement électronique

Les offres doivent parvenir au plus tard le vendredi 15 décembre 2023 à 12 heures.

1 - Collectivité contractante

Commune de le Touvet
700 Grande Rue
38660 Le Touvet
04 76 92 34 34
mairie@letouvet.com

2 - Objet du marché

La présente consultation est un marché de services d'impression de supports de communication.

3 - Mode de passation du marché

Le présent marché est un marché passé selon la procédure adaptée, en application des articles L 2120-1-2° et L 2123-1-1° du Code de la Commande Publique.

4 - Période d'exécution

Le marché commence le 01/01/2024 pour une durée de 12 mois. Il est renouvelable trois fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois.

La durée totale du marché pourra donc être de 48 mois.

6 - Délai de validité des offres

90 jours à partir de la date de réception des offres

7 - Modalités de financement

Ce marché est financé sur la section de fonctionnement du budget de la commune du Touvet.

Les sommes dues au prestataire seront réglées par mandat administratif dans un délai de 30 jours à réception de facture en bonne et due forme. La référence à un bon de commande de la commune est impérative.

8 - Conditions de participation

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le site de la commune de Le Touvet, letouvet.com, rubrique Vie Municipale/Marchés Publics ou directement sur la plate-forme marches-securises.fr

Les candidats doivent produire les renseignements permettant d'évaluer leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

9 - Modification de détail au dossier de consultation

La personne publique se réserve le droit d'apporter 6 jours au plus tard avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détails au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du nouveau dossier sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

10 - Présentation des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en Euros HT et TTC.

Pièces de la candidature :

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat> .